

trices (du comté de Charlevoix) n'ont pas de brevet même pour école élémentaire"; et la vérité, c'est qu'il n'y a que quelques maîtresses sans brevet.

30 Il dit: " (Dans le comté de Chicoutimi) la proportion (un quart) des institutrices non brevetées est pour le moins aussi grande (que dans Charlevoix)"; et la vérité vraie, c'est qu'il n'y a pas un instituteur ni une institutrice sans brevet dans tout le comté de Chicoutimi. Nous venons sur ce point de consulter l'Inspecteur.

40 Il dit: " La discipline, surtout dans les écoles tenues par des jeunes filles, laisse beaucoup à désirer"; et une discipline sévère est strictement maintenue dans toutes les écoles, au point que, si une institutrice ne réussit pas sur ce chef, elle est aussitôt destituée, et remplacée par un autre.

Les commères lui ont dit, au bon Monsieur St-Pierre, que des élèves fument dans les écoles, et ce monsieur a gobé cela candidement. Si ces enfants s'oubliaient à ce point pendant qu'on leur enseigne le catéchisme, que feraient-ils donc, cher M. St-Pierre, s'ils apprenaient l'histoire de la Révolution ?..... Allons, le zèle vous en porte, il ne faut pas vous emmêler.

Mais continuons.

Il dit que les représentants du comté sont d'avis qu'il y a des réformes à faire. Belle découverte! Qui nie qu'il y ait progrès à faire? mais est-ce le M. St-Pierre du *Herald* qui serait par hasard choisi pour être le Moïse scolaire de notre époque.

Il prétend qu'on lui a dit qu'il y a trop d'écoles, et il se plaint du manque d'assiduité des enfants. Que sera-ce donc, lorsqu'on pendrait la rude saison d'hiver, ces enfants auront quelques lieues à faire au lieu de quelques milles pour se rendre à l'école?

Il dit que la plupart des maisons d'écoles sont de misérables huttes (maisons shantées) où une poignée d'enfants se préparent à leur première communion, et, par accident, apprennent à lire; et la vérité c'est que, à très peu d'exceptions près, la maison d'école est partout la plus belle et la plus confortable maison de l'endroit. Si les enfants y sont peu nombreux, c'est que l'arrondissement est peu considérable. Du reste, il doit admettre, le moins un qu'une institutrice enseignera plus facilement à 25 élèves, même si elle n'a que \$30.00 par an, qu'à 100 enfants, eût-elle \$200.00 de salaire. Quant à ce qui est de l'enseignement du catéchisme, il est vrai que c'est la branche principalement enseignée dans les écoles, et c'est parfaitement dans l'ordre.

Nous comprenons que le *Herald*, dans son ultra-protestantisme, veuille réformer cet article; mais nous ne comprenons pas qu'un M. St-Pierre, un canadien-français catholique, dit-on, trouve à redire sur ce point.

Il dit enfin une foule d'autres sottises et faussetés dans cet article que nous avons parcouru, et la bête *Patrie* bat des mains, et croit que c'est arrivé. Elle décrète déjà l'abolition du Conseil de l'Instruction publique et sans doute l'enlèvement du crucifix dans les écoles afin d'y élever des petits citoyens qui n'aillent ni à la messe ni à confesse.

Sans doute ceux-là ne courront aucun danger d'être appelés par l'ineffable rédacteur de la *Patrie*: les saints âmes de l'Oiseau-Mouche.

Ce sera le résultat le plus net de l'enquête ex parte de M. T. St-Pierre à la solde du fauconnier *Herald*, ennemi déclaré de tout ce qui sent le catholicisme.

Si M. St-Pierre le voulait il pourrait faire du bien à la cause de l'éducation qui est chère à tous les vrais patriotes. Mais il lui faudrait apprendre que, dans un pays nouveau comme Chicoutimi et le Lac St-Jean, il est déjà très encourageant de trouver, dans les principaux centres, des établissements scolaires florissants. C'est une preuve que l'on ne tient pas ici l'éducation en mésestime, et qu'il a tort de donner un brevet de barbarie à toute une région.

Si dans les colonies recitées d'une paroisse à peine en formation, où les colons sont encore aux prises avec la misère, et travaillent comme des forçats pour manger tous les deux jours, il n'y a pas pour maison d'école un palais éclairé à la lumière électrique, un homme qui a tant soit peu d'esprit de justice, fût-il un émissaire du *Herald*, n'ira pas jeter les hauts cris, et proclamer dans l'univers que ces pauvres gens méprisent l'instruction parce que leur maison d'école n'est qu'un pen plus propre et plus belle que leur habitation.

Vous pouvez affirmer carrément, M. St-Pierre, que nous voulons tous le progrès dans l'instruction, et nous n'avons pas besoin que le *Herald*, avec la morgue qui le caractérise, nous dicte là-dessus notre ligne de conduite.

Seulement nous tenons compte des circonstances, et nous ne voulons pas donner aux enfants des campagnes une éducation qui développe leurs goûts pour le luxe et les jouissances. C'est pour cela que nous voulons des maisons d'écoles confortables, et non pas des palais.

Une éducation mal proportionnée aux besoins du peuple ne fait que des déclassés, cette foule de bras perdus pour la patrie qui s'en vont entretenir le vice et souvent le crime dans les grandes villes, et sont, quand la faim les gagne, un danger imminent pour la société.

Ah! s'il y avait plus d'aisance dans les campagnes de notre région du Saguenay, l'instruction serait bientôt ce que tous ici la désirent; mais il n'est pas nécessaire pour cela d'abolir le Conseil de l'Instruction publique, ni de créer un ministère de plus. Que les gouvernants continuent de seconder le Conseil, et qu'ils aident les pauvres colons, qu'ils leur enseignent l'agriculture pratique et leur donnent les facilités de défricher et d'acquiescer l'aisance, et l'on verra bien que notre système scolaire est bon en lui-même.

Puissent les catholiques comprendre, en attendant, que tous ces gens à la réforme et aux enquêtes scolaires en veulent à la religion catholique. L'enseignement où le clergé intervient ne fait pas l'affaire de ces messieurs. N'oublions pas de revoir, pour nous en assurer, le programme cité par l'Oiseau-Mouche, sur son dernier numéro.

LIVRUS.

LE PROCES DE GALILEE

[Suite et fin]

Une autre prétention, encore plus monstrueuse que la première, veut que la condamnation de Galilée implique la faillibilité doctrinale de l'Église. Nous avons volontiers l'erreur commise par la Congrégation du Saint-Office. Encore les circonstances,

pour n'être point une justification, expliquent-elles suffisamment cette erreur. Au moment où Galilée commençait à prôner son système, le protestantisme était au paroxysme de ses fureurs. Le libre examen déchaîné envahissait l'Europe. Les novateurs et leurs partisans recherchaient avidement tout ce qui, dans les découvertes scientifiques, comme dans les témoignages de l'histoire, paraissait en contradiction avec les dogmes de la religion ou l'interprétation catholique de la Bible. Quelle aubaine pour eux que ce système de Galilée, qui allait prouver que ce qui avait été cru jusqu'alors était faux!... On pensait que le sens des paroles de la Genèse comportait nécessairement que la terre est immobile et qu'elle est le centre du monde. Évidemment c'était une erreur. N'empêche que Galilée se rendait grandement coupable, quand, pour se créer une popularité facile chez les ennemis de l'Église, il leur fournissait un prétexte de la diffamer en appuyant son système sur les données de la Bible. De là le trouble et l'inquiétude dans les consciences catholiques. Pour faire cesser cette agitation malsaine, les cardinaux de la Congrégation du Saint-Office pensèrent à répudier cette doctrine dangereuse dans les circonstances. La condamnation fut une mesure de prudence, bien qu'elle réprouvât un système unanimement admis aujourd'hui. Une grave erreur fut véritablement commise. Mais qu'il suive nécessairement de là que l'Église puisse se tromper, qu'elle puisse donner aux fidèles une direction fautive, en d'autres termes, qu'elle ne soit pas infaillible, c'est une grossière erreur, laquelle ne peut s'expliquer que par l'ignorance ou la mauvaise foi de ceux qui la commettent. Ils ignorent en effet, ou bien feignent d'ignorer la nature de l'infaillibilité, telle que nous l'entendons. L'Église fait consister ce privilège qu'elle revendique dans l'impossibilité d'errer, soit dans ses croyances, soit dans ses enseignements. Cela ne veut pas dire cependant que celui qui enseigne au nom de Jésus-Christ soit impeccable dans sa conduite personnelle, qu'il soit exempt des erreurs de l'esprit en tant qu'homme privé, qu'il soit positivement instruit et inspiré par le Saint-Esprit. Non, nous n'avons jamais prétendu cela. L'Église entend que l'infaillibilité réside, non dans l'homme, mais dans le docteur constatant et définissant, avec l'assistance de Dieu qui le préserve de l'erreur, telles ou telles vérités qui n'ont jamais été promulguées, bien qu'elles soient contenues dans la révélation divine et qu'elles aient été généralement crues dans l'Église. Ainsi entendue, l'infaillibilité réside à la fois dans le corps des évêques unis au pape et dans le pape seul " lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou sur les mœurs doit être tenue par l'Église universelle." [1] c'est-à-dire que, pour être infaillibles, les décrets du pape doivent avoir pour objet tout ce qui touche à la foi ou aux mœurs, être promulgués par lui comme pasteur et docteur de toute l'Église catholique en vue de l'obliger formellement. Quand il y a doute que la matière soit comprise dans le domaine de la foi et des mœurs, le pape seul est

(1) *Conc. Vatic.*